

Patrick Chariot

Médecin forensier et professeur de médecine légale à l'Université Paris 13 (UP13, Bobigny, France). Ses recherches concernent en particulier l'estimation de l'âge des adolescents migrants et ses implications scientifiques et éthiques. Il est notamment connu pour son travail de 2010 (avec M.O. Pruvost & C. Boraud) "Skeletal age determination in adolescents involved in judicial procedures: from evidence-based principles to medical practice" publié dans le *Journal of medical ethics*.

Estimation de l'âge des adolescents migrants : enjeux scientifiques et éthiques

En France, les magistrats font appel aux médecins légistes pour déterminer l'âge des adolescents migrants. Certains médecins disent répondre au magistrat en synthétisant des données d'examen clinique général, radiologiques et dentaires. L'obscurité d'élaboration de cette synthèse fait violence. L'absence d'argumentation empêche en effet toute contradiction. L'illégitimité de la réponse médicale provient, nous semble-t-il, de la pertinence défaillante des données scientifiques utilisées comme références, d'une pratique des radiographies discutable en raison de l'absence d'indication médicale et de l'irradiation associée, de la faible valeur du consentement aux examens subis de la part d'un adolescent comprenant mal le français et d'une atteinte à la dignité liée à l'examen des organes génitaux d'un adolescent pour évaluer son développement pubertaire. Le médecin sollicité par la justice est, pourtant, parfois réticent à admettre son incapacité à répondre aux questions posées par les magistrats.